

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1990)

**Artikel:** Le second souffle de l'abonnement général  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-676236>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Train, automobile postale, tram, bus, bateau:  
le nouvel abonnement général est le passe-partout des transports publics en Suisse. Depuis fin 1990, les clients ont le choix entre huit étuis.

## Le second souffle de l'abonnement général

A fin 1990, plus de 58 000 personnes possédaient un abonnement général (AG), le passe-partout des transports publics de toute la Suisse. Une manière de contribuer à satisfaire des désirs de mobilité sans cesse croissants, tout en ménageant l'environnement.

Les initiateurs d'un tel titre de transport ne visaient certainement pas si haut, lorsqu'a été lancé le premier AG, en 1898. En fait, l'abonnement général est plus ancien que les CFF. A cette époque, il était valable sur les 3200 km de quinze réseaux ferroviaires privés et il coûtait 300 francs en 3e classe. Au début, le nombre des abonnés n'a augmenté que de manière hésitante, les ventes n'atteignant, entre 1945 et 1970, qu'environ 2000 abonnements généraux par année. Cela a radicalement changé dans la deuxième moitié des années quatre-vingts, alors que diverses mesures accroissaient son attractivité et amélioraient substantiellement son rapport coût/utilité. Suivons les étapes de ce succès.

31 mai 1987

### **Les PTT - sans augmentation de prix**

Un postulat de longue date devient ainsi réalité et constitue un premier pas vers une communauté tarifaire en Suisse. A la suite de cette extension au réseau des lignes PTT, le rayon de validité de l'abonnement général s'accroît de 8400 km et passe à 18 000 km environ.

1<sup>er</sup> avril 1989

### **Lancement de l'AG «Plus»**

La formule du titre unique, soit un AG pour toute la famille, qui existait depuis mai 1986, fait place à l'AG «Plus». Chaque membre de la famille ou chaque partenaire possède son propre abonnement. La disponibilité est ainsi accrue pour tous, les voyages ne se faisant plus obligatoirement en famille.

1<sup>er</sup> janvier 1990

### **Intégration tram-bus**

L'ancien timbre tram-bus annuel de 450 francs est intégré dans l'AG. Pour une majoration de prix de 100 francs seulement, les réseaux urbains de plus de vingt villes y sont compris.

1<sup>er</sup> janvier 1990

### **«Swiss-Travel-System-Eurocard»**

L'AG mensuel est remplacé par un mode de paiement par acomptes trimestriels moyennant la carte de crédit Swiss-Travel-System-Eurocard.

«Détente, confort et respect de l'environnement» sont les arguments que les possesseurs d'AG font le plus souvent valoir pour leur choix. Néanmoins, les facilités dont ils bénéficient – que ce soit la location de voitures ou de skis, ou encore les réductions dans les parkings à la gare – n'y sont certainement pas étrangères.

Que ce soit pour se rendre au travail ou pour voyager durant le week-end, l'abonnement général – le passe-partout des transports publics – répond manifestement à un besoin.